

1°) Présentation des grandes lignes du projet par Enoé

Voir document diffusé en séance - la présentation décrit notamment :

- un quadruple objectif :
 - o Agricoles : maintien des exploitations agricoles (renouvellement des générations et contribuer à la pérennité des exploitations agricoles) et adaptation aux changements climatiques
 - o Environnemental (préserver les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux)
 - o Energétique (participer aux objectifs Energie – Climat du territoire + produire une énergie renouvelable, à un tarif maîtrisé et stable)
 - o Economique (retombées fiscales - commune, EPCI, département)
- la compatibilité du site avec les critères attendus pour un tel projet : insertion paysagère facilitée par les haies et boisements, enjeux environnementaux maîtrisés
- les mesures d'évitement (choix du site et des variantes) : préservation des boisements et haies, évitement de la totalité des humides, prises en compte des demandes SDIS ...
- présentation de l'exploitation agricole portant le projet – le GAEC de Laborie

2°) Sujets abordés par les membres du Comité de Projet

- **question de la biodiversité liée aux activités agricoles**
Les participants font remarquer que les parcelles du projet étaient, quelques années auparavant, en cultures (pois, lentilles, céréales, ...) : le passage en prairie a renforcé les écosystèmes. Si un exploitant modifie la prairie et repasse en culture l'impact sera sans doute plus important que l'aménagement des modules photovoltaïques, sans pour autant avoir à faire de telles études.
- **le Monument Historique de la Commanderie**
La Commanderie est classé Monument historique. Le projet ne génère pas de covisibilités (masques du relief, du bâti). M. le Maire précise qu'il ne reste qu'une tour – en mauvais état - de l'ancien château, démoli et reconstruit pierre par pierre en Belgique par d'anciens propriétaires. La qualité du Monument est donc relative.
- **Coût carbone des panneaux**
Dans les années 2000/2010, l'amortissement « carbone » des modules photovoltaïques nécessitait 7 à 10 ans. Du fait de l'amélioration des process de fabrication et de la hausse de rendements des cellules, cette durée est aujourd'hui réduite à 3-4 ans, selon les modules et les projets (ensoleillement notamment)
- **Impact sur les ZH**
*Le site comporte d'importantes zones humides pédologiques (identifiées par sondages à la tarière) ou floristiques (identifiées par relevé des populations végétales et typologie d'habitats naturels). Elles représentent au total 75 % du site étudié.
Les zones humides ont été totalement évitées*

- **Portail pour la gestion du troupeau**

Les troupeaux pourront passer d'une parcelle (agrivoltaïque ou non) à une autre via des portails disposés à chaque extrémité des parcelles. Les participants notent que ce pâturage tournant implique une intervention humaine régulière (surveillance, passage d'un ilot à l'autre).

L'exploitant agricole confirme la charge de travail générée, mais cela permet un meilleur usage de la prairie et l'optimisation de la pousse de l'herbe

- **attentes et demande SDIS**

Enoé précise que le projet intègre les principales demandes du SDIS : pare-feu de 20m (par rapport aux autres parcelles agricoles) ou 50m (par rapport aux bois > 1 ha), présence de 9 réserves incendies, ilots photovoltaïques de surface est limitée (moins de 5 ha), pistes internes et externes,... L'entretien par pâturage des pare-feu est sans doute moins générateur de risque incendie qu'un entretien mécanique.

- **Pilotage des panneaux**

Les panneaux peuvent être positionnés :

- à l'horizontal (ombrage pour le bétail, risques de blessures pour le bétail)
- à la verticale (circulation des engins agricoles (fourrage, fauche, ...))
- en mouvement pour suivre la course du soleil (optimisation de la production solaire, en l'absence de troupeau / d'activité agricole)

Enoé pilote les panneaux, selon le calendrier fourni par l'exploitant. C'est l'exploitant qui informe Enoé de ses besoins, et non Enoé qui impose une gestion à l'exploitant.

- **Risque pour l'exploitant en cas de disparition de l'opérateur énergétique**

Enoé possède de nombreux actifs (plus de 1000 centrales solaires au sol ou en toiture), avec contrats de vente d'électricité à long terme garantis. La centrale agrivoltaïque de Prissac constituera un actif, avec une production énergétique assurée.

En cas de difficultés financière, Enoé aurait la possibilité de se séparer de certains actifs afin de permettre la poursuite de ses activités. La centrale solaire agrivoltaïque de la Charpagne, resterait fonctionnelle et bénéficierait toujours à l'exploitant agricole.

- **Modèle économique du projet pour l'agriculteur**

Enoé rémunère :

- Le propriétaire des parcelles (loyer)
- L'exploitant agricole (complément de revenu). Ce complément de revenu :
 - est toujours supérieur au loyer (le travail est plus rémunéré que la rente).
 - représente systématiquement minoritaire une part du chiffre d'exploitation (le revenu agricole doit rester supérieur au revenu agricole).

Par ailleurs la loi oblige désormais à prouver la solidité du projet agricole, un projet agrivoltaïque ne peut prendre place dans le cas d'une ferme non viable.

- **Circuit court / commercialisation de la viande**

Au regard des races élevées (croisement Salers / blanc bleu belge) et du type d'élevage, le GAEC de Laborie commercialise peu voire pas du tout la viande localement, où il n'y a pas de demandes (le marché local est orienté vers la limousine, par exemple).

- **Compensation agricole**

Enoé a estimé les surfaces potentiellement perdues pour l'agriculture : emprises des postes électriques, réserves incendies, pistes lourdes, délaissés générés par les pistes extérieures ou par l'évitement des zones humides (considérant les contraintes générées pour l'exploitation, bien que pâturables). Les parfe-feu restent exploitables.

Enoé propose d'utiliser la méthode applicable dans l'Indre (compensation à 1,25 €/m²) plutôt que la méthodologie régionale (plus complexe et générant une compensation agricole inférieure).

Enoé propose que les sommes à verser au titre de la compensation agricole viennent soutenir les actions du PNR pour accompagner le maintien de l'élevage et l'adaptation au changement climatique.

M. le Président de la CC MOVA précise qu'à sa connaissance et au regard des dossiers examinés en CDPENAF, le fond de compensation agricole est géré par la chambre d'agriculture et les indemnités ne peuvent être versées directement au PNR.

- **position des associations siégeant à la CDPENAF par rapport aux projets PV / AgriPV**

Les élus constatent qu'un nombre de plus en plus important d'acteurs locaux prennent des positions défavorables aux projets photovoltaïques / agrivoltaïques et expriment le sentiment que ces positions sont parfois dogmatiques.

Indre Nature rappelle que le département fait l'objet de 250 projets photovoltaïques au sol. L'association exprime des positions au cas par cas, certains projets étant problématiques, d'autres moins.

- **En conclusion**

- *M. le Président de la Communauté de commune rappelle son soutien au projet, qui évolue dans le bon sens et qui prend en compte les attentes du territoire*
- *M. le Maire de Prissac rappelle que la mairie avait donné un avis favorable à l'étude du projet. Celui-ci semble aujourd'hui pertinent, avec une emprise adaptée au contexte et intégrant les enjeux du paysage et de la biodiversité*
- *Enoé remercie les personnes présentes pour leur participation et précise que la société reste ouverte au dialogue, avant pendant et après la procédure d'instruction du projet. Enoé confirme également le calendrier, avec objectif de dépôt de PC en fin d'année*

Fin à 12h30

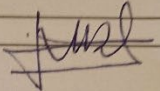
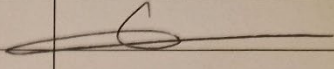
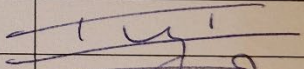
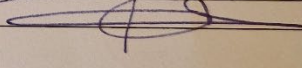
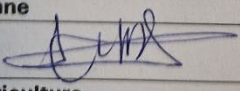
Samuel GUY – chef de projet photovoltaïque



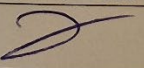
Projet agrivoltaïque de la Charpagne à PRISSAC

Comité de projet du 28 octobre 2025 - 11h

Mairie de Prissac

Mairie de PRISSAC	Touzet Gilles	
Mairie de CHALAIS		
LENOIR Dominique		
Mairie de OULCHES		
Mairie de LUZERET		
Mairie de SACIERGES SAINT MARTIN		
Mairie de DUNET		
Mairie de LIGNAC		
PIPEREAU Gilbert		
Cté Communes Marches Occitane Val d'Anglin		
GOURAUD Philippe		
Préfecture de l'Indre - DDT de l'Indre		
Indre Nature Environnement		
Dominique VIAN		
Syndicat Intercommunal d'Energies de l'Indre		
ENEDIS		Excusé
PNR de la Brenne		
		Représenté par M. Touzet
Chambre d'agriculture		
Association Épiméthée		Excusé
		Excusé

NOYEU ES DAVID Agnès



Projet agrivoltaïque de la Charpagne à PRISSAC
Mairie de Prissac

Comité de projet
28 octobre 2025, 11h